ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

VOL AU VESTIAIRE

M. Clotaire Playe, ajusteur, demeurant à Tourcoing, boulevard de l'Egalité, 148, a porté plainte au commissariat pour vol commis à son préjudice d'une somme de 80 francs en billets et de divers papiers et photographies.

Ce vol a été commis à l'usine Delvalle, boulevard de Metz, dans le vestiaire où M. Playe avait déposé ses vêtements.

PAS DE PLAQUE AUX BIDONS DE LAIT !

Hier matin, de passage rue Béranger, à Roubaix, l'agent de police Dubocage constatait que Mlle Sophie Mullier, marchande de lait, demeurant rue Carnot, 15, à Hem, se servait de bidons de lait non munis de plaques.

Contravention a été rédigée par le premier à la charge de la seconde.

CERCLE MODERNE

Demain vendredi, à 19 heures et demie, 57, rue des Champs, réunion générale pour la reconstitution de la Société.

« AMOUR, QUAND TU NOUS TIENS !... »

Rappelons que nous pourrons applaudir cette pièce à succès, dimanche 8 février, en matinée et soirée, à l'Hippodrome de Roubaix.

TOURCOING

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Mairie de Tourcoing, salle des Fêtes, le vendredi 6 février :

Secteur 4, cartes grises de 8 h. 112 à 11 h. 112, cartes roses, de 2 h. à 4 h. 30. — 1 et 2 personnes : 100 kilos pour 14 fr. 50 ; 3, 4 et 5 personnes : 150 kilos pour 31 fr. 75 ; 6 personnes et plus : 200 kilos pour 29 fr.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisitions, attestations, certificats, etc. :

Jeudi 5 février 1920, de 8 h. 30 à midi, 17.251 à 17300 ; de 2 h. à 6 h., 17301 à 17350. — Vendredi 6, de 8 h. 30 à midi, 17351 à 17400 ; de 2 h. à 6 h. 17401 à 17450.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

La police a arrêté hier le nommé Henri Decavel, 46 ans, demeurant rue des Bonnets, 113, à Tourcoing, pour infraction à un arrêté d'expulsion pour vols et coups.

Il sera déféré au Parquet de Lille.

QUI A PERDU ?

Mardi soir, à cinq heures, Mlle Pauline Castelin, demeurant au Cimetière principal, a trouvé dans l'avenue du Cimetière, un portefeuille contenant une certaine somme. Ce portefeuille est déposé au bureau dudit cimetière, à la disposition de son propriétaire.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ARRESTATION D'UN DANGEREUX INDIVIDU

La police a maintenu en état d'arrestation le nommé Heyde Régis, dit « Kilo », âgé de 29 ans, sans domicile fixe. C'est un repris de justice qui, déjà depuis dix ans avait fait parler de lui dans maintes circonstances.

Mardi matin, vers cinq heures, Heyde avait tenté d'abuser d'une femme d'Hellemmes, qui était allée chercher du coke. Cette femme ayant appelé au secours, un chauffeur de l'usine avait poursuivi l'individu, l'avait rattrapé, mais d'après les explications de Heyde, l'avait laissé en liberté.

Hier matin, le mari et le frère de la femme malmenée s'étaient mis à la recherche du personnage dont le chauffeur avait donné le signalement.

Ils le trouvèrent au pont du canal de Croix, au moment où Heyde attaquait le veilleur du pont, M. Hoste. Ils s'emparèrent du malfaiteur et le saisirent au collet. A ce moment, deux poulets bien plumés et étiquetés 22 fr. 50 tombèrent de dessous la veste de Heyde. Après avoir reçu des trois hommes une correction bien méritée, Heyde fut emmené au commissariat. Il avait auparavant jeté dans le canal un objet brillant qui a paru être une arme.

Il déclara que n'ayant pas de travail, il faisait ce qu'il pouvait pour vivre, et que personne n'avait à s'en occuper. Il fit ensuite allusion à certaines affaires qui le font supposer l'auteur de quelques vols récents de pâtisserie et de bijoux. Il a été envoyé à Lille.

LILLE

En dehors des lois !

ON DECOUVRE A LILLE UN DEPOT CLANDESTIN D'ESSENCE

Il est des gens, qui, se croyant fort permis se livrent, en dehors de la légalité à toutes sortes de trafics et qui, se voyant un beau jour pincés, ne trouvent à invoquer pour excuse, que leur ignorance des lois.

Tel est le cas d'une débitante de boissons de la rue Royale, Mme Marie-Louise D... qui avait emmagasiné chez elle, 1000 litres d'essence pour autos notamment, sans avoir au préalable, avisé la Mairie ou la Préfecture, de la présence, en son domicile, de ce dépôt de matières inflammables au premier chef.

Lorsque M. Perny, chef de la sûreté se présenta chez la débitante pour constater le fait, celle-ci allégua que c'était la première fois que pareille chose se produisait en ce qui la concernait et qu'au surplus, l'essence appartenait exclusivement à M. Lepercq, représentant de commerce, demeurant, Quai de la Basse-Deûle. C'était exact !

Cependant, en procédant à des vérifications détaillées, M. Perny, se rendit compte non sans étonnement qu'en additionnant le contenu des divers bidons d'essence qui lui étaient présentés il obtenait un total de 1044 litres.

Par quel miracle les 1000 litres achetés à une dame Pirlet — également cabaretière — de St-André, s'étaient-ils ainsi... allongés. C'était chose fort simple, on avait tout bonnement... oublié de mettre le compte exact dans chaque bidon prêt à être livré à la clientèle.... d'où le boni constaté.

En dehors de cela M. Perny, put s'assurer que certaines factures de livraison d'essence — ceci intéressera les commerçants — ne portaient pas des timbres prévus par la loi nouvelle.

Le magistrat a rédigé un procès-verbal de ses diverses constatations et l'a fait parvenir au Parquet.

Il ne reste plus qu'à attendre !

L'OR DE LA FRANCE

UNE ETRANGERE (?) VOULAIT ACHETER A LILLE POUR 300.000 FRANCS DE BIJOUX EN METAL PRECIEUX !

On sait qu'une loi de guerre interdit à tout individu de quitter la France, en possession de plus de 1.000 francs, de billets de banque français, de 100 francs de numéraire courante et à plus forte raison en pièces d'or.

La douane a reçu à cet égard des ordres extrêmement sévères, et presque quotidiennement, elle arrête à la frontière des gens qui, soit par ignorance, soit par profession, enfreignent cette loi.

La punition pour les délinquants, consiste en la saisie de la somme trouvée sur eux et en la confiscation d'une importante partie de celle-ci. Ils sont, en outre, la plus part du temps, arrêtés séance tenante et déférés au Parquet qui les fait écrouer.

Malgré cela, il est des personnes que cette perspective peu engageante ne décourage pas et comme il y a, paraît-il, de l'argent à gagner sur suite du cours du change en certains pays, alliés se risquent à tenter ce genre d'illicites opérations.

Mais voici mieux, et qui nous permet de croire que d'aucuns ont un avantage à se procurer chez nous de l'or à tout prix.

Une femme, possédant un accent étranger, s'est présentée chez certains bijoutiers de la rue Nationale, à Lille, pour y acheter, en gros, des bijoux en or, dans l'intention, a-t-elle déclaré, de les expédier en Belgique. Cette femme ajoutait qu'elle avait en sa possession une somme de 300.000 francs pour réaliser se achats.

L'un des bijoutiers, à qui cette offre fut faite, sentit qu'il y avait dans cette affaire quelque chose de louche et se refusa à vendre quoique ce soit à l'étrangère et lorsque que celle-ci se retira, il pria un gamin de la filer.

Malheureusement, ce dernier avait affaire à une personne habile. Se voyant suivie la femme aux bijoux sauta brusquement dans un tramway et disparut.

La police recherche cette personne afin de lui poser quelques questions que l'intéressée — si on la découvre — trouvera peut-être fort indiscrètes.

IL ALLAIT BIEN LE POILU !

UN SOLDAT DEVALISAIT LES MAGASINS D'UNE COOPERATIVE MILITAIRE

Ces jours derniers, M. Perny, chef de la Sûreté, apprenait qu'un sieur V..., fileur de coton, demeurant dans le centre de Lille, recevait de Strasbourg des colis contenant des objets de provenance suspecte.

Le magistrat se rendit au domicile de l'intéressé, et, avec son autorisation, procéda à une visite domiciliaire.

Cette opération fut des plus fructueuses. Elle amena la découverte de chaussures, de quantité d'objets de lingerie les plus divers, de ceinturons militaires et même de deux tenues complètes d'officier français

Questionné à ce sujet, M. V... déclara à M. Perny qu'il avait reçu le tout de son fils, actuellement militaire, et employé dans une coopérative organisée pour l'armée, à Strasbourg.

Comme on lui demandait comment son fils avait pu se procurer ces marchandises, le fileur baissa la tête et garda le silence.

De l'enquête à laquelle s'est livrée la police, il résulte que M. V... fils aurait purement et simplement trompé la confiance de ceux qui l'employaient et volé les objets qu'il envoyait à ses parents, sans ressources, et à qui les secours du chômage permettaient seuls de vivre.

Le stock, qui a une valeur de 5.000 francs, a été saisi.

Les investigations policières concernant cette affaire continuent.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA RECONSTITUTION FONCIERE

Il a été procédé hier après-midi, à la Préfecture, à la nomination des membres de cette Commission. Ont été élus : MM. Des Rotours, 119 voix ; Deparis, 116 ; Béhaghel, 116 ; Cousin, 114 ; Derieux, 111 ; Debendt, 101.

Au début de la séance, MM. A. Potié et Macarez ont formulé une protestation concernant l'envoi trop tardif des listes de candidats.

PROMOTIONS MILITAIRES

Artillerie active. — Nominations au grade d'adjudant. — Le chef gardien de batterie Bailly, parc d'artillerie, place de Lille, est maintenu.

Caron, place de Lille, est maintenu.

Bard, détaché au parc d'artillerie de Dunkerque, passe au 88e régiment d'artillerie lourde.

Cassard, détaché au parc d'artillerie, parc de Dunkerque, passe au 27e régiment d'artillerie.

PETITES NOUVELLES

LA VIE LUI ETAIT A CHARGE. — On a trouvé hier, asphyxié dans son lit, M. Léon Hénen, 54 ans, ingénieur, demeurant 75, rue Jacquemars-Giélée. Le malheureux, qui s'était donné volontairement la mort, avait un tuyau à gaz dans la bouche. Il a laissé un testament par lequel il cède sa montre, divers menus objets et les plans de plusieurs de ses inventions, à un de ses amis. La misère fut la cause de sa funeste détermination.

A L'HOPITAL MILITAIRE. — M. Mignon, médecin de 2me classe, a pris les fonctions de médecin principal, en remplacement de M. Martin.

A QUI LES 60 FRANCS ? — Un appariteur du Palais de Justice, M. Debondt, a trouvé dans la salle d'audience du Tribunal correctionnel une somme de 60 francs, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

CHUTE GRAVE. — L'apprenti zingueur Henri Picavet, 15 ans, demeurant 30, rue Fénelon, était hier matin, à dix heures, occupé à nettoyer le chêneau de l'immeuble sis au 270 du boulevard de la Liberté. Par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de six mètres sur le trottoir.

Le jeune Picavet, qui en a été quitte pour une épaule luxée et diverses contusions, a reçu sur place les soins d'un médecin, puis a été reconduit à son domicile.

EXPLOIT DE POCHARD. — Etant ivre, le sieur Leclercq, journalier, 23, rue de Baillenl, se rebella et frappa les agents qui voulaient l'emmener au violon. Procès-verbal lui a été dressé.

QUI VOLA ? — M. Victor Declercq a informé la police qu'une somme de sept cents francs et divers bijoux lui avaient été dérobés. Une enquête est menée pour découvrir le voleur... ou la voleuse.

BRISEUR DE PORTES. — Un inconnu a brisé la porte de la chambre de M. Edmond Cartier, 21, rue de la Baignerie. On le recherche.

ENCORE UNE ! — La police s'enquiert de l'auteur du vol d'une bicyclette commis place Vanhoenacker, au préjudice de M. Robert Duponchelle, charron, demeurant 52, rue de Marquillies.

NÉCROLOGIE

La Chambre Syndicale des Typographes fait connaître à ses membres que leur camarade LECOCQ Achille, Professeur aux Cours Professionnels Typographiques, a eu la douleur de perdre sa Mère. **Madame Veuve LECOCQ, née MERCIER.**

Elle invite tous les syndiqués à assister aux Funérailles qui auront lieu **Samedi 7 février, à neuf heures.** Assemblée : Hospice Gantois, à **huit heures trois quarts.**

AVIS MORTUAIRE

Vous êtes priés de considérer le présent avis comme une invitation aux CONVOI et SERVICE de

Mademoiselle Alice OGILVIE

décédée à Paris, le 31 janvier, dans sa 30e année, lesquels auront lieu **Samedi 7 Février 1920.**

Réunion à l'Eglise Anglicane, rue Lydéric (près du boulevard de la Liberté), à 14 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part de la part de la Famille, 59, rue Henri-Kolb, Lille.

Pompes Funèbres Générales, succursale de Lille, 68, rue Nationale.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS SAINT-MAURICE-FIVES

Le Conseil d'administration prie les sociétaires de vouloir bien assister aux FUNERAILLES de

Monsieur BATTET-ROGEZ

leur Président, qui auront lieu **Vendredi 6 Février**, à 11 heures du matin.

Assemblée à la maison mortuaire, 54, rue de la Louvière, à 10 heures 45.

REMERCIEMENTS

Monsieur Charles WAEYTENS, ainsi que les Familles HENRIST et WAEYTENS, adressent leurs remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de n'avoir pu y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

L'AFFAIRE DE DETOURNEMENTS

Nous avons relaté la grave affaire des détournements commis à la Recette municipale d'Haubourdin et dont s'était rendu coupable le jeune Bouderé, âgé de 17 ans.

Cette affaire a été jugée mardi par le tribunal d'enfants. Bouderé a été déclaré comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

UN TOMBEREAU RENVERSE DANS LE CANAL. — Au passage des péniches « Sans-Regret » et « Notre-Dame-de-Lourdes », un tombereau de charbon qui se trouvait en chargement au quai Delefortrie, a été accroché par la corde servant au remorquage des bélandres et renversé dans le canal.

De ce fait, la circulation des bateaux a été interrompue pendant environ trois heures.

CULBUTE. — L'ouvrière Gabrielle Calibotte, 21 ans, demeurant à Haubourdin, travaillant à l'Amidonnerie Cousin, était montée sur une planche. Cette dernière se brisa et l'ouvrière tomba à la renverse. Dans sa chute, elle se contusionna au pied gauche. Le docteur lui a accordé 10 jours de repos, sauf complications.

HELLEMMES

SECOURS DE CHOMAGE, REFUGIÉS ET RAPATRIÉS. — Sur l'ordre de la Préfecture, toutes les demandes de secours devront être renouvelées pour être soumises à l'appréciation de la commission cantonale pour le 10 février prochain.

Les intéressés auront à se présenter avec leur feuille de chômage au Bureau, rue Faidherbe, 66, salle Faguiard, dans l'ordre indiqué sur l'affiche.

Après le 7 février, les demandes ne seront plus reçues.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement aura lieu le samedi 7 février, de 9 heures à 11 heures, au Foyer du Peuple, 165, rue Pierre-Legrand, à Fives-Lille.

RAVITAILLEMENT du 3 au 14 février (Comité Hispano-Néerlandais). — Café, 200 gr. par personne pour 1 fr. 80 ; saindoux, 150 gr. pour 1 fr. 20 ; sucre, 250 gr., pour 0 fr. 80 ; (à volonté) : cacao, 4 fr. le kil. ; corned beef, 2 fr. 25 la boîte : sel, 0 fr. 35 le k. ; farine Nestlé, 3 fr. la boîte ; céréaline, 1 fr. 50 le k. ; phosphatine, 2 fr. le k. ; riz, 1 fr. 35 le k. ; haricots rouges, 1 fr. 35 le k. ; pois secs, 1 fr. 40 le k. ; conserves de pois, 2 fr. 50 la boîte de 1 k. ; 10 fr. la boîte de 4 kilos.

Comité municipal : chicorée, 2 fr. 80 le k. ; vin rouge, 1 fr. 80 le litre ; brosses de chiendent, la brosse 1 fr. ; fil noir et blanc, 0 fr. 05 la carte.

Régime 2 (malades) : 1 boîte de lait liquide, 1 fr. 60 ; 250 gr. de sucre, 0 fr. 80 ; 150 gr. de saindoux, 1 fr. 20 ; 200 gr. de café, 1 fr. 80, plus le régime commun.

Au Magasin général, rue Voltaire, 2 : vin rouge, 1 fr. 80 le litre ; lard, 2 fr. le k. ; gros sel, 0 fr. 35 le kilo.

La population est informée que depuis le 1er février les distributions ont lieu au magasin, rue Salembier (baraques Vilgrain).

MARCQ-EN-BARŒUL

Au Conseil Municipal

Comme la précédente, la séance de Dimanche du Conseil municipal, a été fertile en incidents.

M. Dujardin, maire, donne d'abord connaissance d'un crédit de 71.000 francs, somme comprenant, en outre, du crédit, des appointements de Mlles Gallois, employée de mairie, et ceux d'un garde civique, dont le licenciement a été demandé par les élus socialistes. Après une courte discussion, le crédit est voté à la majorité des voix.

On passe à la question de l'éboueage. L'enlèvement des boues se fera chaque semaine, les mardi et jeudi, pour le quartier du Pont ; les mardi et samedi pour la rue du Plouy, etc...

M. Crépel, adjoint, donne lecture des sarclés municipaux pris à cet effet. L'adjudication aura lieu par soumission adressée sous pli cacheté et timbré au taux base de 3.000 fr.

Le citoyen Huyghe demande de faire payer le tarif syndical aux ouvriers, par l'adjudicataire.

A mains levées le projet est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Huyghe demande ensuite un rappel de 2 fr. par jour avec rétroactivité pour les ouvriers boueurs qui n'ont touché que 10 francs.

Le Maire objecte qu'ils n'ont touché cette somme qu'en raison de leur jeune âge.

« A travail égal, salaire égal », répond Huyghe ».

Le citoyen Albert Eugène demande que le salaire des conducteurs de chariots soit élevé à 15 francs par jour. Le maire accepte et fait même une concession en accordant 15 fr. 50.

On aborde la question de la bascule publique qu'il faut remplacer en raison de son état défectueux.

Les socialistes demandent de s'adresser à plusieurs constructeurs pour l'examen des prix les plus avantageux et le principe d'intérêt local, est adopté à mains levées à l'unanimité.

L'éclairage de la ville est plus que défectueux. Nous demandons, déclare Albert Eugène, le déplacement de certains réverbères pour l'éclairage des quartiers ouvriers. Ce à quoi M. Dujardin promet de donner satisfaction.

La nouvelle Mairie. — Le Maire donne alors lecture du projet de construction d'une nouvelle Mairie.

Après un échange de vues réciproques, le projet est adopté en entier.

Vient ensuite la question de la réorganisation de la police.

Après lecture de l'exposé du commissaire, le citoyen Huyghe demande immédiatement le relèvement des salaires.

Après quelques instants tumultueux, on adopte les salaires et la question des quatre agents supplémentaires est renvoyée à une date ultérieure.

La question de l'Hospice soulève un gros incident. Huyghe demande la liberté complète pour les vieillards. Le Maire déclare que les règlements ne permettent à ceux-ci que de sortir à 8 heures le matin.

Pourquoi, ajoute Huyghe, ne respecte-t-on pas leurs opinions. Que faites-vous de la liberté de conscience? Pourquoi fait-on réciter des prières à nos camarades libres-penseurs ? L'Hospice ne doit pas plus être un couvent qu'une prison. Après un échange de paroles peu flatteuses de part et d'autre, le citoyen Albert Eugène demande l'affichage des règlements dans l'Hospice, et un ordre prescrivant que l'exercice du culte serait suivi facultativement et se ferait, non au tumoir, mais à la chapelle.

L'agitation ne fait que grandir quand on aborde la question des coquilles du nouvel An. — Pourquoi la distribution n'en a-t-elle pas encore été faite? Telle est la question qui se pose immédiatement.

La distribution aura lieu d'aujourd'hui en quinze, déclare le Maire, rageur.

On passe à la grave question du charbon. Leschave demande pourquoi le prix du charbon est porté à 25 fr. les 100 kilos. C'est que nous devons nous conformer aux instructions préfectorales, reprend le Maire.

Huyghe condamne le système des réserves permettant de réaliser des bénéfices, et demande qu'une enquête soit ouverte sur la gestion du ravitaillement pendant la guerre. Il y a, dit-il, des responsables qu'il faut frapper, et après une discussion assez mouvementée, on décide d'écrire à la Préfecture pour demander les résultats de l'enquête en cours.

La question des cartes de tramways accordées aux conseillers soulève le plus gros incident de la journée. Huyghe demande au Maire le nombre de cartes qu'il a reçues des différentes Compagnies. Celui-ci refuse de le lui dire, et déclare qu'il les a distribuées à sa guise.

« Que ceux qui ont des cartes lèvent la main », déclare Huyghe. Tous les membres du Parti adverse font le geste, à la grande hilarité du public présent dans la salle.

Huyghe réclame la remise d'un voeu de protestation contre la procédure de distribution de ces cartes.

Le Maire refuse de l'accepter, tandis que Huyghe déclare que la presse se chargera de relever cette injustice.

Avant de lever la séance, on décide de porter de 7 à 12 francs le taux des allocations, et de 30 à 40 fr. les secours attribués aux vieillards.

A l'unanimité, on adopte également une proposition de la commission des finances, tendant à la demande d'un emprunt de 200.000 francs sur les dommages de guerre pour les travaux de première urgence. On nomme ensuite les délégués pour la révision des listes électorales, et on lève la séance. Il est 1 heure et demie.

DEULEMONT

L'assassinat de la Périnière

LA RECONSTITUTION DU CRIME

La brigade mobile de Lille se préoccupe actuellement de rechercher tous les éléments qui lui permettront de reconstituer les circonstances dans lesquelles se déroula le crime de Deûlemont.

Dans la journée d'hier, on a interrogé un certain nombre d'ouvriers belges travaillant dans la région. Une cinquantaine de ces étrangers ont été congédiés samedi. Etant donné le grand nombre d'enquêtes à mener à bonne fin, l'instruction sera certainement très longue et très difficile.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Aujourd'hui jeudi, à huit heures et quart, GILETTE DE NARBONNE, opérette d'Audran, avec Mlles Jane Morzier et Claireval, MM. Delpret, Berthal, etc., en tête de la distribution.

— Samedi, Tournée Baret : « AMOUR, QUAND TU NOUS TIENS !... »

UN CONCERT A L'A. S. L.

L'Association Sportive Lilloise organise le dimanche 8 février 1920, un concert suivi de sauterie intime, dans la salle du Galion, 5, rue de l'Arc, à Lille.

Elle s'est assurée le concours de notre concitoyen Lucien Caveye, violoncelliste, lauréat du Conservatoire de Paris ; Coban Charles, sous-chef de l'Emulation Chorale ; Reboux Léon, baryton ; les deux Morice, clowns-musicaux ; et Charles Rayol, lauréat des Concours de Roubaix.

Des cartes d'entrée sont en vente au prix de un franc chez Louis, Café de la Cloche, 13, place du Théâtre, chez Gaston, 42, rue Nationale, et au Galion.

THÉATRE DE L'UNION

Aujourd'hui, deux représentations. Matinée à 2 h. 45, soirée à 8 heures.

LE FILS DE LA NUIT, grand ciné-roman d'aventures sensationnelles en 12 épisodes, 1er épisode : **Le Prostrit**, drame en 2 parties.

JACKIE matelot, la gentille comédie gaie, en 4 actes, interprétée par Marguarita Fischer.

FANNY LEAR, grand drame en 4 parties d'après le chef-d'œuvre lyrique de Meilhac et Halévy, protagonistes principal : Signoret.

CHARLOT AU MUSIC-HALL, film comique burlesque, interprété par Charlie Chaplin.

ENTRE DEUX FEUX, film gai

Partie Music-Hall : **MISS MERISKA et ses chiens de salon**, l'incompréhensible numéro de transmission de la pensée.

CROLL'S et ses automats, comedian, excentric, imitateur, impersonator.

Grand orchestre.

Location à 9 h. 30 du matin.

Demain, représentation à 8 heures.

— Vendredi, soirée de gala.

Le Sacrifice silencieux, grande comédie sentimentale en 5 parties. — **Le Destin de Sylvie**, drame émouvant en 4 actes. — **Le Fils de la Nuit**, l'Œuvre du Démon, 2 parties — **Charlot cheminneau**, scène burlesque. — **Totoche quitte sa maison**, scène comique, 2 actes. — **NANAULT et sa MUSE**, clowns musicaux. — **Demars**, l'extraordinaire comique.

La location est ouverte.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, **représentation à 8 h.** — Tous les jours (sauf le vendredi, **matinée à 4 h.**

La Vie Ouvrière

Chez les employés de la Reconstitution

Une lettre du citoyen Couteaux

A PROPOS DE LA DIMINUTION DE TRAITEMENT DES AUXILIAIRES DES « RÉGIONS LIBÉRÉES ».

Le citoyen Couteaux, député du Nord, conseiller général, vient d'adresser à M. le Préfet du Nord la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

Le ministre des Régions Libérées vous a adressé le 7 octobre 1919, une circulaire fixant les nouvelles bases de rémunération applicables au personnel des services départementaux de la Reconstitution.

L'interprétation trop étroite que vous donnez à ces instructions vient de provoquer — vous ne l'ignorez pas, un très vif mécontentement.

Le personnel auxiliaire qui m'a saisi de ses légitimes protestations se trouve gravement lésé.

Les chefs de services ont vainement tenté de vous faire entrevoir les fâcheuses conséquences qui résulteront de l'application arbitraire des circulaires ministérielles.

Votre rigueur crée dans les services de la Reconstitution une situation dont les répercussions ne sauraient être dissimulées et dont vous êtes cependant seul responsable.

Que disait la circulaire du 2 octobre ?

Je cite textuellement :

« ...En ce qui concerne les agents subalternes, surveillants, pointeurs, employés de bureau, dactylographes, gens de service, etc., il m'a paru qu'il convenait de vous laisser le soin de fixer les conditions de leur rémunération, en tenant compte des salaires pratiqués, dans chaque département. En principe, ces agents devront être embauchés à la journée, avec un salaire net englobant toutes indemnités.

« Toutefois, je vous laisse libre, si vous préférez, d'établir une échelle spéciale pour ces agents, à la condition toutefois de ne pas dépasser, dans la fixation des salaires de base, ceux des autres agents occupant les emplois analogues dans votre département ».

Vous auriez pu, vous auriez dû, même, à mon avis, exécuter ces instructions dans leur esprit le plus large, vous souvenant que si vous êtes le représentant du Pouvoir social, vous êtes également le chef des fonctionnaires du département du Nord.

Du « principe » admis par le Ministre, vous avez tiré une conclusion assez brutale et vous avez, le 29 janvier, sans préavis, contrairement aux règles admises par l'usage, et la jurisprudence, vous avez en fin de mois abandonné les engagements que vous aviez pris vis-à-vis du personnel des Services administratifs.

Ces employés recevaient jusqu'ici, un traitement mensuel des plus minimes : 90 ou 125 francs, auxquels venaient s'ajouter les indemnités de temps de guerre et des charges de famille.

Nul ne les a informés de la moindre modification dans le mode de rémunération et, le 29 janvier vous avez, malgré les nombreux avis donnés par vos chefs de services, décidé que ces mêmes employés seraient payés, à partir du 1er janvier, à la journée de travail effectif, comme des manœuvres.

Vous avez fixé, de la même manière, les prix de journée à 12 et 14 francs, sans tenir compte ni de l'ancienneté, ni du travail fourni, ni des aptitudes, ni des charges de famille.

Résultat : Pour les jeunes filles dont le traitement mensuel était dans certains cas un appoint au salaire des parents : augmentation de cinq francs par mois sur une moyenne de 25 jours de travail effectif.

Pour d'autres, mariés ou célibataires, ayant des charges de famille parfois très lourdes : suppression de l'indemnité supplémentaire qui leur était allouée à ce titre et diminution moyenne de 65 francs par mois.

Cela, Monsieur le Préfet, est des plus pénibles à constater.

A l'heure où le Gouvernement, dont vous êtes le Représentant, se préoccupe de prendre toutes mesures destinées à seconder les familles nombreuses, vous abandonnez une partie de ces familles. Ces employés, Monsieur le Préfet, ont, pour la plupart, été mobilisés pendant cinq ans. Ils ne recevaient aucun traitement. Ils ont trouvé à leur retour un foyer anéanti. Les autres ont courageusement supporté les souffrances physiques et morales imposées par l'occupation ennemie. Tous se sont remis à l'œuvre. Ils sont devenus, à des conditions très modestes, les collaborateurs de la Reconstitution et à ces employés, les plus intéressants par leur situation sociale, vous imposez, tout d'un coup, un salaire à la journée et une forte diminution.

En leur nom, Monsieur le Préfet, je tiens à protester devant vous par des conséquences tout autres que celles que vous croyez, résulteront certainement de cette situation.

Vous avez voulu réaliser une économie, malheureusement, cette spécialité d'économie manque certainement le but cherché.

Il me semble que le mécontentement provoqué par la mesure que vous venez de prendre pourra plutôt désorganiser vos services, que le rendement d'employés découragés, rebutés sera moindre, et, qu'en définitive, la Reconstitution se trouvent ralentie au moment précis où le nouveau ministre des Régions Libérées prépare des mesures propres, pense-t-il, à une intensification du travail dans toutes les branches de son département.

Enfin, il est de toute évidence que si le Gouvernement recherche des économies, ce n'est pas au détriment des familles nombreuses qu'il entend les réaliser. Vous en serez nettement fixé en relisant toutes les instructions que vous avez reçues à cet égard.

Comment expliquer, d'ailleurs, que dans d'autres départements, le Pas-de-Calais, par exemple, les prix de journées aient été établis en tenant compte des aptitudes, des responsabilités et des charges de famille du personnel ?

Le personnel de la Reconstitution était en grande partie, jusqu'aujourd'hui, demeuré en dehors du mouvement syndical, comptant le cas échéant sur votre bienveillance impartiale et avisée, j'ai pu me rendre compte ce jour que le résultat de vos dernières décisions avait modifié cet état d'esprit et que les employés et leurs cadres, ne pouvant plus compter sur votre protection, se trouvaient contraints de créer un véritable organe de défense professionnelle légale.

Vous ne pourrez nier, Monsieur le Préfet, que la situation que je vous signale, a de légitimes raisons de se produire, cependant, j'ai foi quand même en votre action réfléchie pour faire disparaître le regrettable malentendu qui divise ainsi votre personnel et vous, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Ernest COUTEAUX,
Député,
Conseiller général du Nord.

A ROUBAIX

LA GREVE DES EMPLOYES DE BANQUE

Les employés de banque se sont réunis hier, comme la veille, plus décidés que jamais à continuer la grève.

Un journal ayant inséré une annonce de demande d'emplois pour une banque de Tourcoing, les grévistes s'y sont rendus et ont manifesté, d'ailleurs avec calme. Aucun incident n'est à signaler.

D'autre part, on dit que les banquiers ont fait appeler les employés parisiens.

LES EMPLOYÉS DU BANQUE ET LA BOURSE DU TRAVAIL

Une note parue mercredi, dans les annonces d'un journal local, fait appel au public, afin d'obtenir des employés et des receveurs pour une banque de Roubaix-Tourcoing.

D'autre part, nous apprenons que certains individus vont racoler à domicile, des cabaretiers ou d'anciens receveurs pour aller travailler dans différentes banques de notre ville.

La Bourse du Travail de Roubaix met le public en garde contre ces agissements qui n'ont qu'un but : essayer de briser la grève des employés de banque ; elle est convaincue qu'il suffira de dénoncer ces procédés et de faire appel à l'esprit de solidarité de tous les travailleurs pour faire échouer la manœuvre des directeurs de banque.

Accepter un emploi, si petit soit-il, dans une banque de Roubaix-Tourcoing, tant que durera la grève des employés de ces établissements, serait un acte de trahison. Aucun ouvrier digne de ce nom ne voudra s'en rendre coupable, ni même s'en faire le complice.

La cause pour laquelle luttent si vaillamment les employés de banque est juste et légitime. Elle a la sympathie de toute la classe ouvrière, le triomphe de l'énergique mouvement de leurs convalincus que les travailleurs sauront déjouer toutes les manœuvres qui pourraient entraver le triomphe de l'énergique mouvement de leurs frères de banque.

Vive la grève des employés de banque ! Vive la solidarité ouvrière !

Pour la Bourse du Travail
Le secrétaire : H. LEFEBVRE.

CHEZ LES CHEMINOTS

Les employés des chemins de fer de Roubaix se sont réunis avant-hier soir, à la « Ville d'Ypres », rue du Grand-Chemin. Ils se sont déclarés satisfaits de l'augmentation de leurs traitements qui atteignent maintenant un minimum de 3.800, mais ils n'acceptent pas que la prime de vie chère ne leur soit pas garantie.

Pour cette raison, par 113 voix sur 117, ils ont opté pour la grève.

AUX PIQUIRIERES

Une réunion générale des ouvrières piquirières, visiteuses de pièces, épluchoeuses et épaillesuses aura lieu vendredi soir, à 6 h. 30 du soir, au local du Syndicat Textile : 73, Boulevard de Belfort.

Ordre du jour : Les salaires.

ASSEMBLEE GENERALE DU BATIMENT

Le jeudi 5 février 1920, à 6 h. du soir, aura lieu, à la Coopérative « La Paix », 73-75, boulevard de Belfort, la réunion générale des ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics de Roubaix et environs.

Ordre du jour : Questions des salaires. Réponse aux patrons.

Vu l'importance de l'ordre du jour, les camarades se feront un devoir d'être présents à cette assemblée. La carte confédérale sera exigée à l'entrée de la salle.

Les camarades sont priés de passer au bureau du Bâtiment pour retirer les circulaires-convocations.

Préservons-nous de la Grippe !

Si la grippe reparaissait, que faire pour nous en préserver ?

La dernière épidémie, dans presque tous les cas, a touché les reins. On constatait à l'analyse des flots d'albumine s'écoulant par les reins malades. Actuellement il est nécessaire de suivre plus à la lettre les règles d'hygiène et de demander conseil et aide à un médecin dès que le besoin s'en fait sentir. Il faut encore soigner les reins, organes délicats, surtout s'ils ont déjà été blessés par une grippe même légère. Les reins en bon état, c'est la maladie évitée presque à coup sûr. C'est en tous cas le terrain bien préparé pour la combattre et la repousser. Toute négligence est impardonnable. Il faut agir de suite. Le bons sens et la logique l'ordonnent. Les Pilules Foster pour les Reins doivent être prises non seulement par ceux que tourmente un mal de dos, premier signal de faiblesse ou de maladie des reins, mais encore par tous ceux qui désirent se préserver en cas d'épidémie.

Aux lecteurs que la question intéresse nous envoyons gratis sur demande une brochure scientifique illustrée de nombreuses figures anatomiques du plus haut intérêt, traitant du rôle capital que jouent les reins dans l'organisme.

» Méfiez-vous et refusez imitations et contrefaçons. Exigez bien les véritables **Pilules Foster pour les Reins**, 3,50 la boîte, 6 boîtes pour 20 fr., plus 0,40 d'impôt par boîte. Si votre pharmacien habituel en est dépourvu, envoi contre remboursement sans frais et franco par la Poste par retour du courrier.

H. BINAC, Ph^cien, 25, rue St-Ferdinand, PARIS (17e)

A LILLE

SAMEDI

EMPLOYES.

Section de la quincaillerie. — Réunion générale des membres adhérents au syndicat (vendeurs, magasiniers, emballeurs, etc.), le samedi 7 février, à 7 heures du soir, au siège, 28, rue de Fives.

Ordre du jour : salaires, retraites, coopérative.

AMEUBLEMENT

— **Section des Tapissiers.** — Samedi 7 février, assemblée générale pour tous les ouvriers tapissiers, salle de la « Ville de Bruxelles », à 7 heures du soir. Il faut que tous assistent à la réunion vu l'ordre du jour très important; ce n'est pas au moment actuel que les ouvriers tapissiers doivent se désintéresser de leurs revendications à formuler; ils doivent comme tout autre ouvrier, arriver à gagner suffisamment pour élever leur famille, vu l'augmentation constante du coût de la vie.

Ils n'obtiendront satisfaction que par la force de cohésion et l'union dans l'organisation syndicale.

Donc, pas de désintéressement et tous à la réunion de samedi où de graves décisions seront prises.

Le secrétaire, LECOMTE.

Choisir.

Choisir le bon remède, tout est là. Vous donnerez, naturellement, la préférence à celui qui prouve qu'